

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 27 mai 2005
(convocation du 13 mai 2005)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Mai Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDÉBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. ANZIANI Alain à M. FERILLOT Michel
M. BANAYAN Alexis à M. BANNEL Jean-Didier (jusqu'à 10 H 15)
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel
Mme. BRUNET Françoise à M. DELAUX Stéphan
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel
M. CARTI Michel à Mme. CARTRON Françoise
Mme. CASTANET Anne à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie-Claude
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CANOVAS Bruno
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FELTESSE Vincent
M. FAVROUL Jean-Pierre à Mme. PUJO Colette
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel

M. HERITIE Michel à M. HOUDÉBERT Henri
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. JUNCA Bernard
M. LOTHaire Pierre à Mme. MOULIN-BOUDARD Martine
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MERCHERZ Jean à M. REBIERE André (à partir de 10 H 30)
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. GELLE Thierry
Mme PARCELIER Muriel à Mme DARCHE Michelle (à partir de 10 H 30)
M. PONS Henri à M. POIGNONEC Michel
Mme. RAFFARD Florence à M. QUERON Robert
M. SOUBIRAN Claude à M. BOBET Patrick
Mme TOUTON Elizabeth à M. SIMON Patrick (à partir de 11 H 30)

LA SEANCE EST OUVERTE

Construction du tramway 2ème phase - Ligne C - Franchissement des installations ferroviaires, secteur de Cracovie, allées de Boutaut à BORDEAUX - Convention avec RFF - Autorisation

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la réalisation de la 2^{ème} phase du tramway, la ligne C franchira, à niveau les installations ferroviaires, à Cracovie, allées de Boutaut à Bordeaux.

Par délibération en date du 23 mai 2003, vous avez décidé de confier à RFF, maître d'ouvrage des installations à créer ou à modifier sur son domaine, la réalisation d'une étude dont l'objet était de proposer des solutions de franchissement "voies" et "sécurité ferroviaire" pour le site Bordeaux Cracovie notamment.

Cette étude a conclu à la faisabilité du franchissement à niveau et a estimé la dépense à 1 174 000 €HT aux conditions économiques de juin 2002. Puis, par délibération en date du 21 novembre 2003, il était demandé à RFF de poursuivre les études au niveau AVP et "Projet", de définir les aménagements du domaine ferroviaire à réaliser pour le franchissement en indiquant les impacts sur les installations existantes.

Toutefois, la situation au regard du franchissement du réseau ferroviaire à Bordeaux-Cracovie a évolué et pendant la réalisation des études Avant Projet et Projet, la direction du fret SNCF a entamé une négociation pour desservir son unique client situé sur le site des bassins à flot, par une technique FERCAM n'utilisant plus le rail. Cette proposition permettait d'envisager la fermeture au trafic des voies comprises entre la place de Latule et les bassins à flot.

En outre, la SNCF a formulé la proposition de ne plus utiliser le tronçon en aval du pont de Cracovie sous réserve que la Communauté urbaine prenne en charge certaines reconstitutions des installations ferroviaires et le transfert de la brigade SNCF située sur le site de Cracovie. Ceci permet de supprimer le croisement à niveau "train-tramway" ainsi que l'entretien ultérieur des installations.

Dans ces conditions, il vous est proposé un projet de convention pour la réalisation des travaux nécessités par le passage du tramway. Le projet ci-annexé précise les conditions techniques et financières de réalisation des aménagements sur le domaine ferroviaire, permettant la libération de la zone d'emprise de la future voirie routière et tramway.

Le coût global des prestations à réaliser est estimé aux conditions économiques de juin 2002 à 303 360 € HT y compris les frais de maîtrise d'œuvre.

La convention fixe également les modalités de financement par la Communauté qui s'échelonne pendant toute la durée de réalisation des travaux. Le décompte final sera produit à l'issue de l'achèvement de l'intégralité des prestations dues et donnera lieu, suivant le cas, à un versement par RFF du trop perçu ou à l'émission d'une facture pour recouvrer le solde restant dû.

Il est à noter que la Communauté couvrira l'intégralité des dépenses constatées, conformément aux dispositions de l'article 4 du Décret du 5 mai 1997 relatif aux missions et aux statuts de RFF.

Le délai global des prestations à réaliser par RFF nécessaires à la libération des emprises est de 4 mois, hors procédures administratives et travaux connexes, après fourniture par la Communauté des données techniques nécessaires.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à signer le projet de convention ci-annexé à intervenir avec RFF pour les travaux de libération des emprises permettant le passage du tramway dont le financement sera assuré par les crédits ouverts à cet effet au budget annexe transports – Chapitre 67 – Compte 67180022 – CRB H 340

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.
Le groupe des élus Communistes et apparenté vote contre.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 mai 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
7 JUIN 2005

M. ALAIN CAZABONNE

